

PARIS, le 31 Mai 1938.

*original classé
par le personnel par
le chef de bureau au
Service V.B.
G. J. H.*

Comptabilité
Sub A: Instructions
1-1-1-1-1-1

*Instructions sur la
comptabilité (exercice courant)
de la brochure*

Annexe

N° 5 - TRAVAUX	
Service Central	
14 JUIN 1938	
Rép. G	Pièces
N° 2087	100

VP.N/g.c.

Prêts,

au Service de la Voie et
des Bâtiments, de main-d'oeuvre
des autres Services de la Région
rendue temporairement disponible

CIRCULAIRE N° 1

pour l'application de l'Instruction de Service N° 10

Règles comptables

---:---:---:---

L'Instruction de Service ci-jointe précise les règles
comptables à appliquer à la suite de la mise à disposition du
Service de la Voie et des Bâtiments des agents des Services de
l'Exploitation et du Matériel et Traction rendus temporairement
disponibles par suite de la baisse du trafic.

Cette Instruction de Service annule les notes aux Ingénieurs
de la Voie des 14 Avril 1932, 28 Février 1933 et 23 Octobre
1933.

Les modifications apportées aux règles comptables suivies
jusqu'ici sont exposées ci-après:

1° - Les renseignements concernant la solde du personnel des
Services de l'Exploitation et du Matériel et Traction détaché au
Service de la Voie et des Bâtiments sont actuellement fournis par
les Chefs de district au moyen de relevés individuels mod. V.1141
établis et adressés aux fonctionnaires intéressés des Services de
l'Exploitation et du Matériel et Traction dans les conditions
suivantes:

CLASSER